

**Table GIRT de l'unité d'aménagement (UA) 111-61
Fiche – Évaluation des solutions possibles
aux préoccupations - PAFIO**

1. IDENTIFICATION	
Personne ou organisme émetteur de préoccupation	Document de référence
Membre TGIRT, ZEC de la rivière Bonaventure, Chasseur ou chasseuse, pêcheur ou pêcheuse (2), Citoyen, Adepte de récréotourisme	
2. PRÉOCCUPATION	
Usage : X	
Opérationnelle :	
Brève description de la préoccupation et des objectifs poursuivis afin de résoudre la problématique ou d'améliorer la situation :	
• Présence d'un ravage de cerfs • Les peuplements ne semblent pas très riches • Récolte dans un secteur enclavé et restreint • Superficie très grande de la parcelle de récolte BIGOU_CR118 • L'accès demande un nouveau pont et plusieurs km de chemins • Demande l'avis d'expert sur la dynamique thermique de ce cours d'eau qui contribue potentiellement à créer des refuges thermiques pour le saumon atlantique • Un sanctuaire au niveau de la pêche au saumon	
3. LOCALISATION DE LA PRÉOCCUPATION	
Situer brièvement le territoire concerné par la préoccupation :	
BIG Ouest CR 118...	
Carte jointe : Oui ☒ Non ☒	
4. ENJEU	
Protection de la biodiversité L'accès au territoire	
5. OBJECTIF	

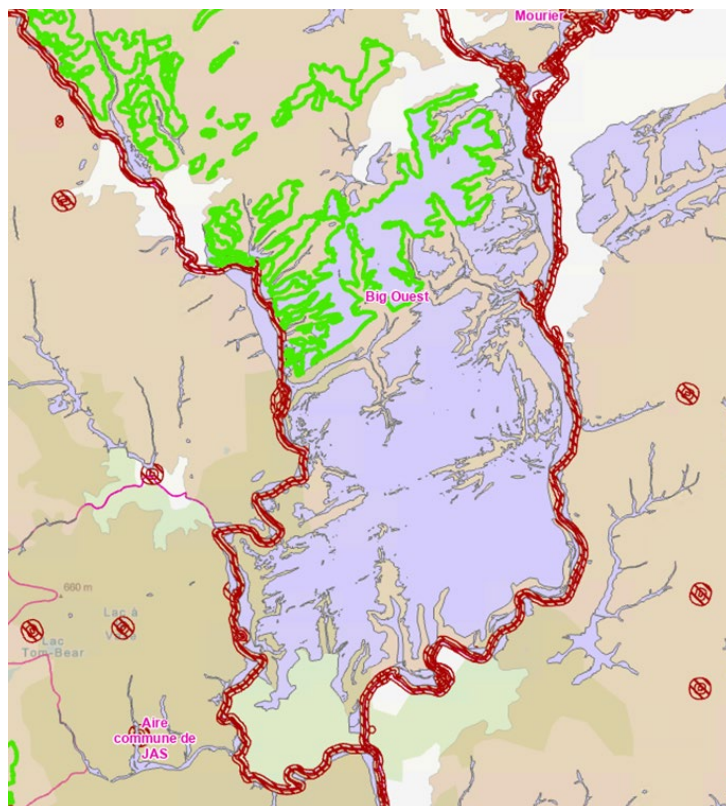
6. ÉLÉMENTS DE SOLUTION EN VIGUEUR OU À VENIR

Identifier les mesures, les modalités, les ententes, etc. qui affectent l'enjeu:

Présence d'un refuge biologique dans la proposition d'accès. La DPF et l'Environnement doivent être consulté.



Couche des enclavés soumis au BFEC. Considéré comme un secteur à contrainte et non enclavé. Sera probablement encore dans la possibilité forestière, modalité de contrainte à définir avec l'exercice du BFEC.



Des démarches sur la dynamique thermique de ce cours d'eau qui contribue potentiellement à créer des refuges thermiques pour le saumon atlantique sont entamé avec la TGIRT.

7. SOLUTIONS POTENTIELLES
Identifier des mesures, des modalités ou des actions pour solutionner l'enjeu et documenter les principaux avantages ou inconvénients pour chacune des solutions (évaluation des impacts des solutions possibles) :
Consulter la Direction de la Protection des Forêts (DPF) et le ministère de l'Environnement sur l'accès proposé pour l'amélioration du chemin à l'intérieur du refuge biologique.
8. SOLUTIONS PRÉCONISÉES PAR LA TABLE
Identifier parmi les éléments de solutions potentielles ceux qui sont préconisés par la Table :
La TGIRT propose de reporter l'harmonisation des secteurs d'intervention potentiel (SIP) de ce secteur considérant, entre autres, qu'il n'y a pas de planification de ces SIP en 2026-27 et 2027-28. Des actions devront être réalisés en attendant afin d'avancer vers une harmonisation de ce secteur :
Étape 1 :
• Consulter la Direction de la Protection des Forêts (DPF) et le ministère de l'Environnement sur l'accès proposé pour l'amélioration du chemin à l'intérieur du refuge biologique.
Étape 2 :
• Étudier (marcher) le secteur pour le chemin afin de valider sa faisabilité. • Vérifier le statu de ce secteur avec les travaux BFEC.
Étape 3 :
• Mettre en place un comité de suivi des actions (TGIRT). La première rencontre servirait à prioriser les besoins et rôle pour l'acquisition de connaissances à entreprendre par les différents acteurs comme : ○ Une étude ou avis hydro géomorphologique sur l'emplacement du pont. ○ Analyse veille forêt et importance écologique du secteur.
Demander la participation du MELCCFP, secteur faune, pour participer à l'harmonisation du projet.
Les SIP de ce secteur doivent être resoumis en TGIRT avant d'être considérées harmonisées.
9. ÉLÉMENTS PERMETTANT DE MESURER LE RESPECT DE LA MESURE D'HARMONISATION
Identifier les éléments qui permettront de vérifier que la mesure d'harmonisation a été respectée et les intégrer au R176.
Les SIP de ce secteur doivent être resoumis en TGIRT avant d'être considérées harmonisées.
10. CONSIDÉRATIONS IMPORTANTES ET AUTRES COMMENTAIRES